

Qu'est-ce que l'instruction de votre demande ?

L'instruction de votre demande passe par plusieurs étapes : la constitution du dossier technique pendant laquelle vous recueillez les éléments de preuve justifiant les performances revendiquées, puis la phase de recevabilité, d'un délai maximum de quatre mois, au cours de laquelle l'instructeur du CSTB vous aide à finaliser votre dossier technique et établit un projet d'Avis. L'ensemble est ensuite présenté à un Groupe Spécialisé qui se prononce sur l'aptitude à l'emploi du produit ou procédé. Dans l'affirmative, l'Avis est définitivement formulé, enregistré et publié sur le site www.cstb.fr.

Durant cette procédure, le CSTB vous accompagne, votre réactivité à ses sollicitations est essentielle au succès de votre demande. Deux validations formelles de votre part sont réalisées : avant le passage en Groupe Spécialisé pour accord sur le dossier présenté ; avant enregistrement et publication, afin de vous permettre un éventuel recours devant la Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques.

Analyse et rédaction
▼
Rapport

Qui formule l'ATec ? Et ensuite ?

Un Avis Technique est composé de deux parties : le **Dossier Technique** établi par le demandeur décrit le produit ou procédé et l'**Avis** explicite les conclusions du Groupe Spécialisé qui a examiné le dossier. Après formulation, l'instructeur complète et vérifie la cohérence des deux parties pour y intégrer les remarques du Groupe Spécialisé et confirmer une lecture claire et facile sur chantier. Selon les conclusions, l'Avis peut être favorable ou avec réserves, dans ce cas elles sont exprimées dans la partie Avis.

Groupe spécialisé
▼
Validité
▼
Enregistrement, base de données, publication



Ce qu'il faut encore savoir...

Les dépenses que vous engagez pour obtenir un Avis Technique sur un produit ou un procédé nouveau sont susceptibles de bénéficier d'aides publiques pour la recherche et l'innovation.

La révision périodique de votre Avis Technique permet de valoriser l'expérience acquise et de valider les évolutions de votre produit ou procédé.

Pour certaines familles, le Groupe Spécialisé peut demander un suivi de fabrication par tierce partie. Des prestations complémentaires telles que la certification CSTBat permettent de répondre à cette exigence.

Votre Avis Technique peut également être connu et reconnu à l'étranger. L'instructeur de votre demande vous conseille sur la voie à suivre.

La procédure d'Avis Technique est indépendante des activités d'essais du CSTB : vous êtes libres d'obtenir les justifications que vous souhaitez, au CSTB ou dans les laboratoires de votre choix.

Contact

e-mail : secretariat.at@cstb.fr

Secrétariat de la Commission des Avis Techniques
84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 85 60 | FAX (33) 01 64 68 85 65 | www.cstb.fr

CSTB
le futur en construction

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT | MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA ANTIPOLIS

Octobre 2009 | Conception : CSTB - Production Éditoriale | Crédits photos : CSTB - Chanoit - Cavenagh - Hallé - Fotolia/Suivi et traçabilité autorisation des fabricants | 5100 exemplaires | Impression SIC



> EVALUATION

L'Avis Technique

Évaluer les techniques et les produits innovants de la construction

CSTB
le futur en construction

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT | MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA ANTIPOLIS

Les professionnels de la construction pourront prendre connaissance du texte complet de l'Avis Technique de votre procédé :

- par téléchargement gratuit sur le site Internet du CSTB : www.cstb.fr (rubrique Evaluations / Avis Technique et Document Technique d'Application)
- en leur transmettant le texte tiré à part de votre propre initiative



Vous voulez faire valider les performances de votre produit ou procédé innovant
 > L'Avis Technique, une évaluation indépendante reconnue

Spécialiste des évaluations techniques, le CSTB participe au processus de validation des produits et procédés innovants : notifié, il anime les travaux sur le marquage CE et délivre les Agréments Techniques Européens. Laboratoire et gestionnaire d'applications reconnu, le CSTB réalise des certifications pour plus de 1 500 titulaires. Il pilote les principales évaluations techniques : Avis Technique, Appréciation Technique d'Expérimentation, Pass' Innovation.

Ces prestations indépendantes apportent les éléments de confiance nécessaires à l'utilisation sûre et pérenne des techniques innovantes :

- conformité avec les réglementations françaises relatives aux ouvrages,
- comportement des différents types de matériaux, produits, composants et procédés mis en œuvre,
- intégration et interaction du produit dans l'ouvrage,
- structures complètes,
- durabilité.

L'Avis Technique suit une procédure décrite par Arrêté, pilotée par la Commission Chargée de Formuler les Avis Technique. Le CSTB en assure le secrétariat, prépare et présente les dossiers à des Groupes Spécialisés, enregistre et publie les Avis Techniques formulés.

Pourquoi demander un Avis Technique (ATec) ?

Parce que l'Avis Technique est l'appréciation impartiale de l'aptitude d'un produit à l'emploi prévu, formulée par un groupe d'experts qualifiés (le Groupe Spécialisé) représentant toutes les professions, et qu'il est publié pour être mis à la disposition des décideurs du bâtiment.

Parce que, ainsi, l'aptitude à l'emploi de votre produit sera mieux connue de vos clients : entrepreneurs et artisans, concepteurs, maîtres d'ouvrage... et des autres professionnels de la construction : assureurs, contrôleurs techniques, etc.

Qui peut demander un ATec ?

Toute personne, physique ou morale, française ou étrangère, qui fabrique, distribue ou met en œuvre en France un produit ou un procédé de construction "non traditionnel".

A ce titre, l'Avis Technique peut compléter utilement la procédure réglementaire liée à la mise sur le marché des produits de construction et basée sur une norme européenne ou un Agrément Technique Européen (ATE). Il est alors formulé sous forme de Document Technique d'Application.

A qui s'adresser ?

A l'ingénieur du CSTB qui instruit et rapporte votre demande. Ce spécialiste est votre interlocuteur permanent. Le Secrétariat de la Commission des Avis Techniques vous communiquera ses coordonnées, sur simple demande.

Que faire avant de demander un ATec ?

Le rapporteur vous indique d'abord si un Avis Technique peut être formulé sur votre produit ou votre procédé et, dans l'affirmative, quelles informations vous devez apporter pour qu'un Avis Technique puisse être émis sur votre produit ou procédé. De plus, il vous informe des justifications à réunir, en particulier des essais nécessaires pour apprécier les performances de votre produit ou procédé et des laboratoires qui peuvent les réaliser. Enfin, il vous précise la procédure et le prix forfaitaire d'instruction de votre demande.

Faisabilité



Essais



Procédure/Prix

Comment présenter votre demande ?

Il vous faut d'abord :

- constituer le dossier technique qui contient la description détaillée de votre produit ou procédé et son application, ainsi que tous les éléments nécessaires pour apprécier sa qualité (en particulier les résultats des essais demandés et les références de réalisations susceptibles d'être visitées par le rapporteur),
- adresser une demande d'Avis Technique (formulaire à remplir) au Secrétariat de la Commission des Avis Techniques, accompagnée du dossier et du règlement de la totalité des frais forfaitaires.

Votre demande est alors prise en considération.

Si votre dossier technique est incomplet, le rapporteur vous guide pour le mettre au point. Dès qu'il est jugé recevable, il est enregistré.

Dossier



Mise au point



Enregistrement du dossier technique



Les Groupes Spécialisés

Les Groupes Spécialisés sont constitués d'experts représentant les différentes professions du bâtiment : entreprises, bureaux de contrôle, architectes, industriels, institutions... Ils sont nommés par la Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques.

Pour davantage d'information, merci de bien vouloir contacter le Secrétariat des Avis Techniques au : 01 64 68 85 60

Groupes spécialisés	Domaines d'activités		
2. Constructions, façades et cloisons légères	Bardages rapportés Bardages translucides Éléments de remplissage Façades légères Habillages d'avancée de sous toiture, ouvrages en verre (garde-corps, poutres, raidisseurs, briques de verre non scellées)	Panneaux sandwichs métalliques (bardages, couvertures, locaux frigorifiques et agroalimentaires) Pare-soleil en terre cuite ou en verre attaché	Systèmes de vitrages extérieurs attachés (VEA) ou collés (VEC) Verrières Vêtements et vêtements
3. Structures, planchers et autres composants structuraux	Appareils d'appuis spéciaux Béton moulé Charpentes Chevilles de fixation Composite ciment-verre Éléments de poteaux Escaliers	Fixations métalliques Gros œuvres lourds en béton préfabrique Organes structuraux de liaison Ossatures Planchers Poutres	Structures complètes Systèmes d'accrochage Systèmes de joints entre panneaux lourds Systèmes de liaison
5. Toitures, couvertures, étanchéités	Couvertures par grands ou petits éléments discontinus	Isolants supports d'étanchéité Revêtements d'étanchéité	Supports de couverture Systèmes d'isolation de couverture
6. Composants de baie, vitrages	Coffres de volets roulants Fenêtres de toit Menuiseries mixtes, PVC, aluminium, polyester...	Panneaux de remplissage Portes extérieures Scellements pour vitrages isolants Vitrages extérieurs attachés	Vitrages avec stores incorporés, films, vitrages semi-trempés, opacifiés, feuilletés
7. Produits et systèmes d'étanchéité et d'isolation complémentaire de parois verticales	Enduits de rénovation et de restauration	Isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (ETICS)	Procédés de cuvelage et de protection des murs enterrés
9. Cloisons, doublages et plafonds	Cloisons de distribution Cloisons sanitaires Complexes de doublage isolants Contre-cloisons isolantes	Liants-collés Mortiers-adhésifs Plafonds par composants	Systèmes de traitement de joints entre plaques de plâtre
12. Revêtements de sol et produits connexes	Chapes Revêtements de sol reconstitués ou coulés	Sous-couches de revêtement de sol Autres revêtements de sol non traditionnels	Systèmes de ragréage
13. Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes	Adhésifs sans ciment Ciments-collés	Colles à deux composants Mortiers-collés	Procédés d'isolation phonique sous carrelage
14. Installations de génie climatique et installations sanitaires	Accessoires de raccordement de canalisations Adhésifs pour canalisations Appareils sanitaires en matériau synthétique Canalisations en matériau composite pour le chauffage, l'eau sanitaire, l'eau réfrigérée Capteurs et chauffe-eau solaires Cheminées et inserts	Complexes sanitaires Composants de VMC Conduits de fumée Éléments de raccordement Équipements de chauffage électrique Équipements de réseaux de chaleur ou de froid Evacuation des produits de combustion	Flexibles de raccordement d'eau Planchers chauffants ou rafraichissants Programmateurs d'intermittence Robinetterie de chauffage Rubans chauffants Systèmes de chauffage thermodynamique Systèmes de soudage Tubage
16. Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie	Blocs-coffrages Coffres de volet roulant	Encadrements de baies Linteaux	Maçonneries isolantes Mortiers-collés spéciaux
17. Réseaux	Composants de réseau d'assainissement, systèmes d'assainissement, de drainage	Procédés de réhabilitation de réseaux	
19. Traitement des eaux	Traitement d'eau de circuit de chauffage	Traitement d'eau sanitaire	
20. Produits et procédés spéciaux d'isolation	Dalles à plot pour isolation de sols Isolation à base de fibres végétales ou d'origine animale	Procédés d'isolation par soufflage, insufflation ou projection	Rupteurs thermiques
21. Procédés photovoltaïques	Film photovoltaïque mis en œuvre en toiture ou façade Module photovoltaïque verre/polymère mis en œuvre en toiture, façade ou verrière	Module photovoltaïque verre/polymère mis en œuvre en apposition Vitrage feuilleté photovoltaïque mis en œuvre en toiture, façade ou verrière	Revêtement d'étanchéité photovoltaïque mis en œuvre en toiture Vitrage isolant photovoltaïque mis en œuvre en façade ou verrière